



Livret d'accueil des personnes en situation de handicap

Formation LOXODATA

12 Mai 2022

Livret d'accueil des personnes en situation de handicap

Formation LOXODATA

Gestion du handicap / Formations

1	Introduction	3
2	Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	3
2.1	Qu'est-ce que le handicap ?	3
2.2	Liste des différentes reconnaissances de handicap	4
2.2.1	RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)	4
2.2.2	PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)	4
2.2.3	AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)	4
2.2.4	AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)	4
2.2.5	ALD (Affection de Longue Durée) :	4
2.3	Qui m'accompagne ?	5
2.4	Comment se déroule ma formation ?	5
2.4.1	Quand parler de mon handicap ?	5
2.4.2	Comment est adaptée ma formation ?	6
2.4.3	Comment est organisé le suivi de ma formation ?	6
3	Apprentissage et Handicap	7
4	Partenariats	7
5	Référent Handicap LOXODATA : Jean-Christophe Arnu	7
6	Liste des organismes partenaires	8
6.1	AGEFIPH	8
6.2	FIPHFP	8
6.3	MDPH Haute-Saône	8

1 Introduction

LOXODATA s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous nos apprenants d'accéder à nos différentes formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire, ou permanent, ou souffrant d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. LOXODATA s'engage ainsi pour tout apprenant en situation de handicap à :

- prendre en compte ses besoins ;
- étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- faire le lien entre les différents services de notre organisme de formation ;
- l'accompagner dans ses démarches.

LOXODATA se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et LOXODATA ne peut être tenu pour responsable si l'apprenant ne déploie pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa certification. Ce livret contient les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, ainsi que les aménagements mis en place. Vous trouverez également, dans ce livret, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

2 Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

2.1 Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme handicap (au sens du code de l'action sociale et des familles Chapitre IV : Article L114) :

- la limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de pouvoir bénéficier de notre dispositif d'accompagnement ainsi que des différents aménagements spécifiques, il sera nécessaire de présenter le document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Nous vous présentons ci-dessous la liste des différentes reconnaissances ainsi que des organismes délivrant ou attestant de votre situation de handicap. Un rendez-vous sera organisé avec notre Référent Handicap, Jean-Christophe Arnu et c'est avant ce rendez-vous que nous vous demanderons de nous transmettre ce document officiel et que nous étudierons votre situation afin de pouvoir définir les aménagements dont vous aurez besoin lors de votre formation au sein de LOXODATA.

2.2 Liste des différentes reconnaissances de handicap

2.2.1 RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

- Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Décision administrative
- Permet de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers-temps

2.2.2 PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)

- Délivrée par la MDPH
- Concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques

2.2.3 AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)

- Aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources

2.2.4 AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

- Concerne les personnes de moins de 20 ans
- Aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap

2.2.5 ALD (Affection de Longue Durée) :

- Relève de la sécurité sociale
- Attestation AMELI
- Concerne les maladies chroniques

2.3 Qui m'accompagne ?

LOXODATA dispose d'un Référent Handicap. Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de notre organisme de formation :

- Équipe administrative
- Équipe pédagogique
- Accompagnateurs

Il veille également à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans un souci d'équité.

Il est l'interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est également l'interlocuteur de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques dans la prise en compte de votre situation de handicap que ce soit au sein de LOXODATA ou en entreprise.

2.4 Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes

1. Parler de son handicap
2. Adapter la formation
3. Organiser le suivi de la formation

2.4.1 Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez nous faire part de votre handicap dès votre candidature à une formation dispensée par notre organisme de formation. Il vous suffit d'indiquer dans le courriel de préinscription à une formation, que vous êtes en situation de handicap et de joindre le justificatif (si vous le possédez). La personne Référente Administrative en informera la personne Référente Handicap de LOXODATA.

Si vous souhaitez parler de votre situation de handicap directement auprès de la personne Référente Handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail (voir information ci-après). Dès que la personne Référente Handicap est informée de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation. Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de nous fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

2.4.2 Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la personne Référente Handicap de LOXODATA, celle-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent différer (tiers-temps, envoi des cours). La personne Référente Handicap pourra également entrer en contact avec des partenaires spécialistes du handicap pour permettre de trouver les meilleurs aménagements possibles pour votre formation.

2.4.3 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Durant toute votre formation, la personne Référente Handicap reste à votre écoute, tout comme l'équipe formation de LOXODATA, si vous en ressentez le besoin. Nous suivons votre évolution et nous assurons une liaison entre vos intervenants et les services administratifs de LOXODATA. La personne Référente Handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles nous sommes en relation. La personne Référente Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

L'ensemble des informations relatives à la tenue de la formation, les supports de cours, le planning, les intervenants vous seront communiqués par courriel.

3 Apprentissage et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, LOXODATA met en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation :

- information sur les formations proposées, leur enchaînement, et les offres de contrats ;
- échanges avec l'employeur et les partenaires impliqués tout au long du parcours en apprentissage. Parcours de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre situation individuelle, adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins ;
- suivi du parcours et des ajustements en fonction de l'évolution des besoins en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés ;
- contacts facilités auprès des acteurs impliqués dans la suite du parcours : un bilan de votre formation en apprentissage pourra être réalisé et vous être communiqué avant la fin de votre cursus au sein de LOXODATA (aménagements matériels et pédagogiques mis en place, pistes envisagées).

4 Partenariats

LOXODATA met en place des partenariats afin d'accompagner l'apprenant en situation de handicap dans sa démarche de formation.

5 Référent Handicap LOXODATA : Jean-Christophe Arnu

Votre référent handicap est **Jean-Christophe Arnu**.

Coordonnées :

Courriel : formation+psh@loxodata.com

Téléphone : (+33) (0)1 79 72 57 75

6 Liste des organismes partenaires

6.1 AGEFIPH

L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes.

6.2 FIPHFP

Le FIPHFP aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

6.3 MDPH Haute-Saône

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un guichet unique d'accueil, d'information, d'accompagnement, de conseil, auprès des personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.